

MAIRIE DE BOUSSENS
31360
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
05/05/2025

Nombre de conseillers

en exercice : 15

Présents : 13

Absents : 0

Absents avec procuration : 2

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

**Délibération du Conseil
Municipal**

D.C.M : N° 5-9

**Objet : Aide financière
famille MUTELA.**

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze mai à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absents excusés :

M. AMOUROUX (Procuration à M. SANS)

M. EVIN (Procuration à Mme GRANGE)

Monsieur ROQUEBERT Joël a été élu secrétaire.

Ouverture de la séance à 19 h 35

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il a été alerté par Madame BOUDRISSA, Assistante Sociale du CD 31 sur les difficultés financières rencontrées par la famille MUTELA Antoine. Cette dernière ne peut honorer des impayés de repas pris à la cantine scolaire de Boussens. La dette s'élève à 250,80 €.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de prendre cette dette en charge.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

D E C I D E à l'unanimité des membres présents,

- de prendre en charge les impayés de cantine de la famille MUTELA Antoine d'un montant de **DEUX CENT CINQUANTE EUROS QUATRE VINGT CENTS (250,80 €)**,
- d'imputer cette dépense à l'article 65134 du Budget Communal 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Affiché le **20.05.2025**

Pour extrait conforme

En Mairie, le 19 Mai 2025

Le Maire,
Christian SANS

